

# Impôtaxe

Tel: 514-317-1736 | Fax: 514-800-2933

[impotaxe.ca](http://impotaxe.ca) | [info@impotaxe.ca](mailto:info@impotaxe.ca)

[facebook.com/ImpotaxeINC](https://facebook.com/ImpotaxeINC) | [instagram.com/impotaxe](https://instagram.com/impotaxe)

[linkedin.com/company/impotaxe](https://linkedin.com/company/impotaxe)

## Frais de déménagement

Si vous avez déménagé et que vous vous êtes rapproché **d'au moins 40 kilomètres** de votre nouveau lieu de travail ou d'études

- Distance en kilomètres entre votre **ancienne** résidence et votre **nouveau** lieu de travail ou d'études
- Distance en kilomètres entre votre **nouvelle** résidence et votre **nouveau** lieu de travail ou d'études
- Adresse complète de votre **ancienne** résidence
- Adresse complète de votre **nouvelle** résidence
- Date du déménagement
- Date de début du nouvel emploi, de la nouvelle entreprise ou des études
- Nom et adresse de votre employeur, entreprise ou établissement d'enseignement **après** le déménagement
- Nombre de membres de votre famille qui ont déménagé

## LES FACTURES SUIVANTES

- Frais de transport et d'entreposage** (emballage, remorquage, déménageurs, entreposage temporaire et assurance) du mobilier, y compris des articles comme un bateau ou une roulotte
- Frais de déplacement** que vous et les membres de votre famille avez payés pour vous rendre à votre nouvelle résidence, y compris les frais d'automobile, de repas et de logement pendant le trajet. Si vous n'avez pas vos facture nous utiliserons un taux fixe de 23\$/repas et [50,05¢/km](#)
- Frais de subsistance temporaires** (repas et logement) près de votre ancienne et de votre nouvelle résidence, pendant un **maximum de 15 jours**
- Frais de résiliation du bail** de votre ancienne résidence, à l'exclusion de tout loyer pour une période où vous avez occupé cette résidence
- Frais accessoires** liés au déménagement (le coût de la révision des documents juridiques pour tenir compte du changement d'adresse; le coût du remplacement des permis de conduire et des certificats d'immatriculation des véhicules non commerciaux (excluant les assurances); et les frais de branchement et de débranchement exigés par les services publics)
- Frais de maintien de l'ancienne résidence** laissée vacante après votre déménagement et pour la période au cours de laquelle vous avez fait des efforts raisonnables pour en conclure la vente (les intérêts, les impôts fonciers, les primes d'assurance et les frais de chauffage et de services publics) - **maximum de 5 000 \$**
- Frais de vente de votre ancienne résidence**, y compris le coût de la publicité, les honoraires de notaire ou d'avocat, la commission versée à un agent immobilier et la pénalité pour l'acquittement d'une hypothèque avant l'échéance
- Frais d'achat de la nouvelle résidence** si vous ou votre époux ou conjoint de fait avez vendu votre ancienne résidence en raison de votre déménagement (ex : transfert ou l'enregistrement du droit de propriété taxe de bienvenue)